

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/087 du 2/2/1983
/MTPS.DGTFP.DFP/22021/
Portant intégration et nomination de Monsieur
LOUNANA Joseph, Professeur de C.E.G. Contrac-
tuel, dans les cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I, des Services Sociaux (Enseigne-
ment).

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

V I S A S :

D.B.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérar-
chique des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant
les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64,
fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements in-
diciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres;

(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement;

(/u les arrêtés n° 4203/MT.DGT.DGAPE et 9395/MTPS.DGTFP.DFP/
SCLAM, des 5 Septembre 1972 et 25 Novembre 1981, portant engagement et re-
classement de l'intéressé;

(/u l'arrêté n° 21615/MJT/DGT/DGAPE du 29 Mai 1973, lui accor-
dant le stage de formation en France;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30-9-67 susvisé, Monsieur LOUNANA Joseph, né le 25 Avril 1948 à Musana, Professeur de CEG Contractuel de 4° échelon de la catégorie B, échelle 6, indice 940, en service à Brazzaville, titulaire du Doctorat de 3ème Cycle en Endocrinologie, obtenu à l'Université Pierre et Marie Curie, Paris 6ème (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur Certifié de Lycée de 5° échelon Stagiaire, indice 1240.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de son sol que de l'ancienneté, à compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 2/2/1983

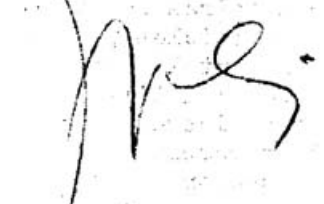
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

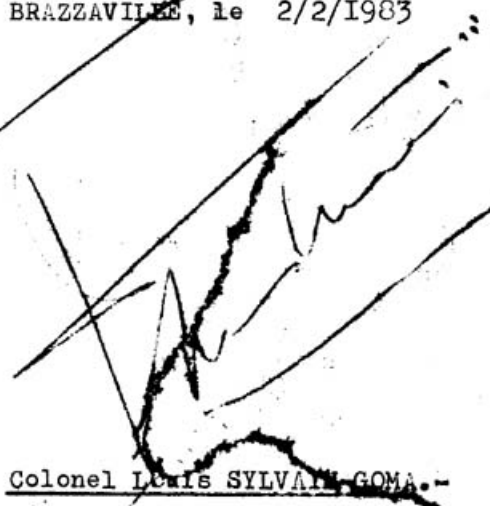
Pour le Ministre de l'Education Nationale
en mission, 1 .

P/I Le Ministre de la Culture et Arts,
chargé de la recherche Scientifique


-- J. B. TATI LOUTARD --

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.E.N.	2
D.P.A.A.	2
INTERESSE	1
SGCM/BC	2./-

